



REPUBLIQUE FRANCAISE
TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE DE GIROMAGNY
REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N° 2024-012
Date : 24/01/2024
Affichage : 25/01/2024

Objet : Demande de subvention C2R 2024
Aménagement d'espaces publics qualitatifs
Faubourg de Belfort de l'avenue de
Schwabmünchen à la rue de Fougerêts

Vu la délibération n°4124 du 06 juin 2020 donnant délégation à Monsieur le maire dans le cadre de l'alinéa 26 de l'article L2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 4585 du 16 décembre 2023 présentant les demandes de subvention concernant les travaux visés en objet.

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement des recettes escomptées sur ce programme

Le Maire de la Commune de Giromagny décide :

Article 1 : de solliciter au titre du C2R une aide financière de 171 904.30 € pour l'opération de requalification du Faubourg de Belfort - de l'avenue de Schwabmünchen à la rue des Fougerêts

Article 2 : de dire que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 367 451.00 € HT soit 440 941.20 € TTC.

Article 3 : Dire qu'en application des articles L410-1 à L412-8 du Code des relations entre le public et l'administration cette décision pourra faire l'objet d'un recours :

- Gracieux, auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la dernière des formalités de publicité la rendant exécutoire (affichage, publication ou notification, transmission au contrôle de légalité). L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut rejet du recours.
- Contentieux, auprès du Tribunal administratif de Besançon SIS 30 Rue Charles Nodier, 25000 Besançon par courrier ou sur le site Télérecours citoyen (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la dernière des formalités de publicité la rendant exécutoire (affichage, publication ou notification, transmission au contrôle de légalité) ou à compter de la décision implicite de rejet ou réponse explicite de rejet d'un éventuel recours gracieux mentionné ci-dessus.

Le Maire,



Christian COLDET



VILLE
DE
GIROMAGNY

Giromagny, 24 janvier

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR



Madame la Présidente
Hôtel de Région
4 square Castan,
CS 51857
25031 BESANCON
CEDEX

Objet : C2R 2024 – Aménagement d’espaces publics qualitatifs - Requalification du Faubourg de Belfort, de l’avenue de Schwabmünchen à la rue des Fougerêts

Madame la Présidente,

En novembre 2019 notre commune a eu le plaisir de signer avec vous un contrat de revitalisation du bourg-centre apportant sur 3 ans une aide du Conseil Régional de 750 000 € (40% du montant prévisionnel des travaux). Bien que le programme initial ait eu à subir plusieurs évolutions et un renchérissement substantiel du fait de la difficulté à réaliser des travaux en centre-ville et de la crise sanitaire, ce programme a été mené à bien et s’est achevé en 2023. Nous vous en remercions chaleureusement.

Dans la continuité de cette action, en 2022 le Conseil Régional a mis en place un programme de soutien aux Centralités Rurales en Région et nous avons eu à nouveau le plaisir de signer avec vous, en décembre 2022, une convention cadre nous permettant de convenir d’une stratégie de poursuite des actions de revitalisation de la commune de Giromagny, avec un soutien prévu à hauteur de 500 000 € sur la période 2022-2026.

Dans la logique d’une poursuite des actions antérieures, la commune a donc programmé une troisième phase d’aménagements qualitatifs du centre-bourg, aménagements qui font une large place au renforcement des espaces piétonniers et espaces verts, à l’apaisement de la circulation routière attendue par les habitants, à la dés-imperméabilisation des sols, à la constitution d’une véritable continuité verte et d’un accès à la rivière en centre-ville et qui devraient permettre à notre ville de se révéler comme véritable porte d’entrée et site d’accueil du futur Grand Site National du Ballon d’Alsace.

Dans ce cadre, nous sollicitons aujourd’hui votre soutien au titre du C2R pour une première opération qui concerne le faubourg de Belfort (RD 465), principale artère du centre-ville. Cette opération consiste, en coordination temporelle avec le syndicat des eaux qui a programmé un changement de conduites d’eau, avec le département qui a programmé la réfection du revêtement routier et avec Territoire d’Energie 90 qui procède à l’enfouissement des réseaux électriques, à réduire l’emprise routière de la chaussée pour pacifier la circulation automobile, à élargir l’espace piétonnier pour faciliter les liaisons douces inter-quartiers et à remplacer une partie du réseau pluvial par un dispositif d’infiltration.

Les études de maîtrise d’œuvre étant sur le point de s’achever, le montant prévisionnel des travaux est à présent connu et le plan de financement des actions sous maîtrise d’ouvrage de la commune pourrait être le suivant :

DEPENSES PAR POSTES		RECETTES DE FINANCEMENTS	
MO (7.59%) SPS/ Etudes	25 000.00 €	DETR 2023 obtenue (27.21 %)	100 000.00 €
		Département AC 2024 (5.44 %)	20 000.00 €
		C2R 2023 (46.78%)	171 904.30 €
TRAVAUX	342 451.00 €	TDE 90 - CEE (0.56%)	2 056.50 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	73 490.20 €
Coût opération HT	367 451.00 €	TOTAL HT	367 451.00 €
TVA	73 490.20 €	TVA	73 490.20 €
TOTAL TTC	440 941.20 €	TOTAL TTC	440 941.20 €

La commune étant en possession de la permission de voirie délivrée par les services du département, en fonction des retours sur les demandes de subventions, le calendrier prévisionnel des opérations se présente comme suit :

- Lancement des appels d'offre en Février 2024
- Début des travaux au printemps 2024
- Fin des travaux à l'automne 2024

Dans l'attente d'une décision que nous espérons favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,




Christian CODDET



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR



ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je soussigné Christian CODDET, Maire

atteste que l'opération décrite ci-après n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier de demande de subvention n'ait été déposé auprès du service compétent de la Région BFC.

Subvention : C2R2024

Objet de l'opération : Aménagement d'espaces publics qualitatifs du Faubourg de Belfort
– de l'avenue de Schwabmünchen à la rue des Fougerêts

Fait à Giromagny, le 17/11/2023

Le Maire,

Christian CODDET



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR

Berger
Levrault

751-SD



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques

Mél. : sgc.belfort2@dgfip.finances.gpouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : sur rdv

Affaire suivie par : Frederic LAVARELO

Réf. : TVA

Objet : Attestation de non assujettissement à la TVA.

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Frederic LAVARELO, adjoint au Service de Gestion Comptable BELFORT 2, atteste que la commune de GIROMAGNY n'est pas soumise à la TVA.

Fait à la demande de la commune ce jour, pour ce que de droit.

Pour le Comptable Public,
par délégation

Frederic LAVARELO

Inspecteur des Finances Publiques



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR



ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

C2R 2024

Aménagement d'espaces publics qualitatifs - Faubourg de Belfort de l'Avenue de Schwabmünchen à la rue des Fougerêts

Lancement des appels d'offre	FEVRIER 2024
Début des travaux	PRINTEMPS 2024
Fin des travaux	AUTOMNE 2024

Fait à Giromagny, le 19/01/2024

Le Maire,

Christian CODDET



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR



NOM DE LA STRUCTURE : Commune de GIROMAGNY

AIDES PUBLIQUES OBTENUES (financières ou en nature) durant les 3 derniers exercices (2021-2022-20203). Si aucune aide n'a été accordée, indiquer la mention « Néant » :

Intitulé de l'aide	Année de décision	Montant accordé	Financier	Préciser si « De Minimis »** ou autre
Néant				

**Pour les aides « De Minimis », elles sont généralement signalées dans les courriers de notification ou les visas des conventions des aides concernées avec la formulation suivante : « Règlement UE n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de Minimis et publié au JOUE du 24 décembre 2013 ».

Cachet de la structure





VILLE
DE
GIROMAGNY

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR



Note d'opportunité

En novembre 2019 notre commune a eu le plaisir de signer avec vous un contrat de revitalisation du bourg-centre apportant sur 3 ans une aide du Conseil Régional de 750 000 € (40% du montant prévisionnel des travaux). Bien que le programme initial ait eu à subir plusieurs évolutions et un renchérissement substantiel du fait de la difficulté à réaliser des travaux en centre-ville et de la crise sanitaire, ce programme a été mené à bien et s'est achevé en 2023.

Dans la continuité de cette action, en 2022 le Conseil Régional a mis en place un programme de soutien aux Centralités Rurales en Région et nous avons eu à nouveau le plaisir de signer avec vous, en décembre 2022, une convention cadre nous permettant de convenir d'une stratégie de poursuite des actions de revitalisation de la commune de Giromagny avec un soutien prévu à hauteur de 500 000 € sur la période 2022-2026.

Dans la logique d'une poursuite des actions antérieures la commune a donc programmé une troisième phase des aménagements qualitatifs du centre-bourg, aménagements qui font une large place au renforcement des espaces piétonniers et espaces verts, à l'apaisement de la circulation routière attendue par les habitants, à la dés-imperméabilisation des sols, à la constitution d'une véritable continuité verte et d'un accès à la rivière en centre-ville et qui devraient permettre à notre ville de se révéler comme véritable porte d'entrée et site d'accueil du futur Grand Site National du Ballon d'Alsace.

Dans ce cadre, nous sollicitons aujourd'hui votre soutien au titre du C2R pour une première opération qui concerne le faubourg de Belfort (RD 465), principale artère du centre-ville. Cette opération consiste, en coordination temporelle avec le syndicat des eaux qui a programmé un changement de conduites d'eau, avec le département qui a programmé la réfection du revêtement routier et avec Territoire d'Energie 90 qui procède à l'enfouissement des réseaux électriques, à réduire l'emprise routière de la chaussée, à élargir l'espace piétonnier et à remplacer une partie du réseau pluvial par un dispositif d'infiltration.

Les études de maîtrise d'œuvre étant sur le point de s'achever, le montant prévisionnel des travaux est à présent connu et le plan de financement des actions sous maîtrise d'ouvrage de la commune pourrait être le suivant :

DEPENSES PAR POSTES		RECETTES DE FINANCEMENTS	
MO (7.59%)	25 000.00 €	DETR 2023 obtenue (27.21 %)	100 000.00 €
SPS/ Etudes		Département AC2024 (5.44 %)	20 000.00 €
		C2R 2023 (46.78%)	171 904.30 €
TRAVAUX	342 451.00 €	TDE 90 - CEE (0.56%)	2 056.50 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	73 490.20 €
Coût opération HT	367 451.00 €	TOTAL HT	367 451.00 €
TVA	73 490.20 €	TVA	73 490.20 €
TOTAL TTC	440 941.20 €	TOTAL TTC	440 941.20 €

La commune de Giromagny étant en possession de la permission de voirie délivrée par les services du département, en fonction des retours sur les demandes de subventions, le calendrier des opérations pourrait être le suivant :

- Lancement des appels d'offre en Février 2024
- Début des travaux au printemps 2024
- Fin des travaux à l'automne 2024



Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 090-219000528-20231116-4585-DE



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR



REPUBLIQUE FRANÇAISE
TERRITOIRE

COMMUNE DE GIROMAGNY

Registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 16 novembre 2023

DELIBERATION N° 4585

Date de la convocation : 11/11/2023

Objet : Aménagement du Faubourg de Belfort :
demandes de subventions C2R et FEDER

Cf : Néant

Membres du conseil municipal : 23

Membres en exercice : 23

Membres présents : 12

Membres absents : 11

Membres absents représentés : 2

Membres votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Giromagny dûment convoqué par voie dématérialisée le onze novembre, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian CODDET, Maire. Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, après s'être proposée, Roland PRENEZ est désignée secrétaire de séance. Elle fait l'appel. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h00.

Membres présents (12) : Christian CODDET – Jean-Louis SALORT- Marie-Noëlle MARLINE - Christian ORLANDI - Liliane BROS-ZELLER - Patricia VUILLAUMIE - Barbara NATTER - Marina AERENS - Roland PRENEZ - Christelle JANNIOT - Louis MARLINE – Patrick DEMOUGE

Membres absents représentés (2) Elisabeth WILLEMAIN représentée par Roland PRENEZ - André SCHNOEBELEN représenté par Marina AERENS

Membres absents (9) : Charlène DIDIER - Françoise NICOLET- Ayse YAZICIOGLU - Christophe DUNEZ - Jacques MONNIN - Gilles DRUELLE - Christophe GILLET - Pascal DI CATERINA - Mathieu CREVOISIER

La commune est bénéficiaire du disposition « centralités » qui s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets « revitalisation des bourg-centres ». Il s'intègre dans le contexte national du déploiement des « petites villes de demain » et les orientations du SRADDET « ici 2050 » adopté par la région en 2020 visant notamment la prise en compte de la transition énergétique et écologique. Il est déployé sur la période 2022-2026.

Dans le cadre du programme de restructuration du Centre bourg, programme inscrit dans une opération de revitalisation du territoire, dans le contrat de Relance et de Transition Ecologique de la CCVS, dans le programme Petites Villes de Demain et aussi fléché dans le programme Centralité Rurale en Région, plusieurs opérations d'aménagement sont en cours ou prévues et affectent le faubourg de Belfort, voie principale de la ville et d'accès au Ballon d'Alsace. La position de Ville, Porte d'entrée du futur Grand Site National du Ballon d'Alsace, nécessite de finaliser la mise en cohérence des aménagements urbains de ce secteur.

Pour les communes disposant d'une stratégie de revitalisation de moins de 5 ans les projets proposés doivent être issus de la stratégie communale de revitalisation, s'inscrire au sein du périmètre de revitalisation et répondre à des thématiques précises, dont l'aménagement d'espaces publics qualitatifs, partagés par les habitants.

La commune est vigilante aux critères de durabilité de ces projets et souscrit à une logique de réduction des consommations énergétiques tant sur les programmes bâtimentaires que sur les programmes d'aménagement d'espaces publics qui se veulent qualitatif et fonctionnel.

Ainsi, l'annonce de l'engagement de travaux de réfection du revêtement de la voie par le département ainsi que sur les réseaux par les concessionnaires (Syndicat des eaux et TE90) invite à saisir une fenêtre temporelle afin d'éviter des reprises inutiles et coûteuses. Une coordination précise entre les différents acteurs sera établie afin d'assurer la cohérence de la conception des aménagements ainsi que le séquençage des travaux.

L'ordre prévu pour les différentes interventions devrait être le suivant :

- La création de la voie verte parallèle à la RD 465 (réalisé)

- Le recalibrage et la réfection des trottoirs par la commune,
- La réfection du revêtement de la chaussée par le département pluriannuel en 2024.

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Publié le

Reçu en préfecture le 21/11/2023

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 1962

ID : 090-219000528-20231116-4585-DE

Cette situation amène la commune à considérer comme prioritaire et urgent l'engagement d'une action de recalibrage des trottoirs et de réaménagement des circulations piétonnes sur la partie allant de l'avenue de Schwabmünchen à la rue des Fougerêts, une partie ayant déjà été réalisée dans le cadre de la phase 2 des aménagements du centre-ville au nord et de la voie verte au sud.

Les études de maîtrise d'œuvre étant sur le point de s'achever, le montant prévisionnel des travaux est à présent connu et le plan de financement des actions sous maîtrise d'ouvrage de la commune pourrait être le suivant :

DEPENSES PAR POSTES		RECETTES DE FINANCEMENTS	
MO/SPS/ Etudes (7.59%)	25 000.00€	DETR 2023 obtenue (19.16 %)	69 913.50 €
		Département AC2024 demandée (14.02 %)	50 000.00 €
		C2R 2024 (14.02%)	50 000.00€
TRAVAUX	331 394.88 €	FEDER (en cours 32.80 %)	115 202.40€
		AUTOFINANCEMENT (20%)	71 278.98 €
Coût opération HT	356 394.88 €	TOTAL HT	356 394.88 €
TVA	71 278.98 €	TVA	71 278.98 €
TOTAL TTC	427 673.86 €	TOTAL TTC	427 673.86 €

Le Maitre d'œuvre retenu est EVI – 33 Avenue Pasteur – 70 250 RONCHAMP

En fonction des retours des demandes de subventions, le calendrier des opérations pourrait être le suivant :

- Lancement des appels d'offre en janvier 2024
- Début des travaux au printemps 2024
- Fin des travaux à l'automne 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l' élu en charge du dossier et après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver le programme proposé et son nouveau plan de financement,**
- **D'autoriser monsieur le maire à signer les engagements de travaux et à solliciter toutes subventions sur ce programme,**
- **De dire que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2024**

Le Maire

Christian CODDET



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement de la dernière des formalités la rendant exécutoire.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa publication dématérialisée et de sa transmission en préfecture le 17/11/2023

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT LES INDICATEURS D'IMPERMÉABILISATION DES SOLS
ET LE GESTION DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE**

**MERCI DE BIEN VOULOIR RENSEIGNER ELECTRONIQUEMENT ET NON MANUSCRITEMENT
LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT SIGNATURE DU CETTE ATTESTATION**

Nom du porteur de projet : COMMUNE DE GIROMAGNY

Intitulé du projet : Réaménagement du Faubourg de Belfort de l'Avenue de Schwabmünchen à la rue des Fougerêts
– Aménagement d'espaces publics qualitatifs

INDICATEURS A RENSEIGNER :

	Avant travaux	Après travaux
Surface (m²) totale d'emprise foncière du projet (1)	5300	
Surface (m²) d'emprises au sol des bâtiments (2)	0	0
Dont surface (m²) des toitures végétalisées ²	0	0
Surface (m²) des espaces extérieurs imperméabilisés (3)	4880	4570
Dont surface (m²) dont les rejets d'eau sont dirigés vers des zones d'infiltration	0	2500
Surface (m²) des espaces de pleine terre végétalisés (profondeur sol ≥ 1m)	420	730
Taux d'imperméabilisation de la parcelle = surfaces imperméabilisées/surface d'emprise foncière du projet (1) <i>Surface imperméabilisée = emprise au sol des bâtiments (2) + surfaces extérieurs imperméables (3)</i>	Avant travaux : 92%	
	Après travaux : 86%	

Nota : chaque case bleue-ciel est à renseigner par un chiffre afin de permettre le bon fonctionnement des calculs automatiques (cases jaunes)

Je soussigné(e) Madame/Monsieur Christian CODDET représentant le maître d'ouvrage en qualité de Maire, atteste sur l'honneur de la véracité des indicateurs renseignés dans le présent document et correspondant au projet faisant l'objet de la présente demande de financement auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Giromagny, le 19/01/2023

Le Maire,




Christian CODDET



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

C2R 2024

Aménagement d'espaces publics qualitatifs du Faubourg de Belfort de l'Avenue de Schwabmünchen à la rue des Fougerêts

DEPENSES PAR POSTES		RECETTES DE FINANCEMENTS	
MO (7.59%) SPS/ Etudes	25 000.00 €	DETR 2023 obtenue (27.21 %)	100 000.00 €
		Département AC2024 (5.44 %)	20 000.00 €
		C2R 2023 (46.78%)	171 904.30 €
TRAVAUX	342 451.00 €	TDE 90 - CEE (0.56%)	2 056.50 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	73 490.20 €
Coût opération HT	367 451.00 €	TOTAL HT	367 451.00 €
TVA	73 490.20 €	TVA	73 490.20 €
TOTAL TTC	440 941.20 €	TOTAL TTC	440 941.20 €

Fait à Giromagny, le 19/01/2024

Le Maire,

Christian CODDET





VILLE
DE
GIROMAGNY

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR



Situation juridique des terrains concernés par l'opération d'aménagement d'espaces publics qualitatifs du Faubourg de Belfort de l'avenue de Schwabmünchen à la rue des Fougerêts

Monsieur Christian CODDET, Maire de la commune de Giromagny, certifie que :

- les terrains concernés par les travaux visés en objet et situés hors emprise départementale du Faubourg de Belfort entre l'avenue de Schwabmünchen et la rue des Fougerets font partie du domaine public communal,
- les travaux sur la RD 465 feront l'objet d'une demande de permission de voirie en temps voulu auprès du Conseil Départemental.

Fait à Giromagny, le 17/11/2023

Le Maire,

Christian CODDET





COMMUNE DE GIROMAGNY

**Recalibrage du Faubourg de Belfort
ESTIMATION AVANT PROJET**

Dossier 23 01 004
Établi le 31/07/2023

N° de prix	Désignation	Unité	Prix unitaire	Recalibrage voirie et rénovation trottoirs		Rénovation réseau EP		Tronçon Pompes	
				Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
1 TRAVAUX PREPARATOIRES									
1.1	Installation de chantier	FT	5 000,00 €	0,60	3 000,00 €	0,20	1 000,00 €	0,20	1 000,00 €
1.2	Signalisation de chantier	FT	4 000,00 €	0,60	2 400,00 €	0,20	800,00 €	0,20	800,00 €
1.3	Documents d'exécution des ouvrages	FT	1 500,00 €	0,60	900,00 €	0,20	300,00 €	0,20	300,00 €
1.4	Piquetage, implantations et sondages	FT	1 500,00 €	0,60	900,00 €	0,20	300,00 €	0,20	300,00 €
Sous-total				7 200,00 €		2 400,00 €		2 400,00 €	
2 TERRASSEMENT ET REMBLAIEMENT PLEINE MASSE									
2.1	Terrassement pleine masse	M3	18,00 €	370,00	6 660,00 €			295,00	5 310,00 €
2.2	Evacuation des déblais	M3	8,00 €	370,00	2 960,00 €			295,00	2 360,00 €
2.3	Décapage pleine largeur du trottoir existant	M2	3,00 €	2 200,00	6 600,00 €				
2.4	Découpe de chaussée à la scie mécanique	ML	4,00 €	800,00	3 200,00 €	170,00	680,00 €	305,00	1 220,00 €
2.4	Démolition de revêtement de chaussée ou trottoir	M2	4,00 €					985,00	3 940,00 €
2.5	Dépose de bordure et évacuation	ML	5,00 €					235,00	1 175,00 €
2.6	Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile	M2	1,50 €					295,00	442,50 €
2.7	Remblaiement d'apport pleine masse								
2.7.1	Remblai en GNT 0/31.5 pour structure de trottoir	M3	27,00 €	370,00	9 990,00 €			60,00	1 620,00 €
Sous-total				29 410,00 €		680,00 €		16 067,50 €	
3 VOIRIE									
3.1	Béton B16	M3	120,00 €	10,00	1 200,00 €				
3.2	Fourniture et pose de bordures / Caniveaux / pavés								
3.2.1	Bordurette P3 béton parement granit	ML	24,00 €	100,00	2 400,00 €			35,00	840,00 €
3.2.2	Bordures T2 Granit	ML	65,00 €	120,00	7 800,00 €			250,00	16 250,00 €
3.2.3	Caniveau CS1 béton parement granit	ML	40,00 €	220,00	8 800,00 €			210,00	8 400,00 €
3.3	Dépose, mise en stock et repose des bordures Granit	ML	38,00 €	95,00	3 610,00 €				
3.4	Fourniture et mise en œuvre de revêtements de sol								
3.4.1	Grave bitume 0/4 ép.28cm pour rive de chaussée et réfection fouille EP	T	100,00 €	208,00	20 800,00 €	95,00	9 500,00 €	20,00	2 000,00 €
3.4.2	BBSG 0/10 ép 6cm pour rive de chaussée et réfection fouille EP	M2	20,00 €					260,00	5 200,00 €
3.4.3	BBSG 0/6 ép 6cm pour trottoir	M2	22,00 €	2 200,00	48 400,00 €			425,00	9 350,00 €
Sous-total				125 500,00 €		9 500,00 €		42 040,00 €	
4 SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE									
4.1	Dépose et repose de panneaux de signalisation verticale	U	50,00 €	3,00	150,00 €				
4.2	Fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale	U	400,00 €					2,00	800,00 €
4.3	Fourniture et pose de pavés podotactiles thermocollés	ML	40,00 €	20,00	800,00 €				
4.4	Marquage ligne longitudinale axiale en peinture	ML	3,50 €					300,00	1 050,00 €
4.5	Marquage passage piéton en résine blanche	ML	50,00 €	60,00	3 000,00 €			35,00	1 750,00 €
4.6	Marquage bande stop en résine blanche	ML	14,00 €	10,00	140,00 €			20,00	280,00 €
4.7	Grenailage de marquage existant	M2	10,00 €					135,00	1 350,00 €
Sous-total				4 090,00 €		0,00 €		5 230,00 €	
5 EAU PLUVIALE									
5.1	Terrassement en fouille	M3	18,00 €			233,80	4 208,40 €	110,00	1 980,00 €
5.2	Evacuation des déblais	M3	8,00 €			233,80	1 870,40 €	110,00	880,00 €
5.4	Remblaiement des fouilles								
5.4.1	Remblai de fouille en GNT 0/31.5	M3	22,00 €			70,14	1 543,08 €	30,00	660,00 €
5.4.2	Remblai de fouille en GNT 0/80	M3	20,00 €			116,90	2 338,00 €	45,00	900,00 €
5.4.3	Lit de pose et enrobage en gravette 6/10	M3	25,00 €			90,30	2 257,50 €	30,00	750,00 €
5.5	Fourniture et pose de canalisations								
5.5.2	PVC Ø160 SN16	ML	30,00 €			95,00	2 850,00 €	55,00	1 650,00 €
5.6	Fourniture et pose regard puisard Ø1000mm et tampon fonte D400	U	2 000,00 €			9,00	18 000,00 €	2,00	4 000,00 €
5.7	Fourniture et pose culotte PVC ou raccordement sur cunette de regard de visite	U	150,00 €			17,00	2 550,00 €	4,00	600,00 €
5.8	Fourniture et pose d'une grille avaloir selecta PMR	U	500,00 €			17,00	8 500,00 €	4,00	2 000,00 €
5.8	Fourniture et pose d'avaloir profil T	U	700,00 €					2,00	1 400,00 €
5.9	Fourniture et pose de grille avaloir	ML	160,00 €					5,00	800,00 €
5.10	Béton pour couverture réseau d'EP faible profondeur	M3	120,00 €			0,00	0,00 €		
5.11	Mise à niveau de tampon	U	250,00 €			10,00	2 500,00 €		
5.12	Mise à niveau grille avaloir	U	170,00 €					2,00	340,00 €
5.13	Mise à niveau grille avaloir	U	150,00 €					2,00	300,00 €

COMMUNE DE GIROMAGNY

Recalibrage du Faubourg de Belfort -Ajout éclairage

ESTIMATION AVANT PROJET

7 SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE			
7.1	Fourniture de candélabre : ensemble mât hauteur 6m + luminaire simple crose	U	1 800,00 €
7.2	Fourniture et tirage de cable d'alimentation	ML	10,00 €
Sous-total			

TOTAL HT HORS OPTION
TVA (20,0%)
TOTAL TTC

10,00	18 000,00 €
400,00	4 000,00 €
22 000,00 €	

Eclairage
22 000,00 €
4 400,00 €
26 400,00 €

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 090-219000528-20240124-2024012-AR

